

Modification de la grille tarifaire restauration

Il est proposé suite à l'avis du Comité Social d'Administration de faire évoluer la grille tarifaire des repas et subventions applicables dans les deux restaurants gérés par le Crous de Lyon sur les sites Descartes et Monod et sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

- Réhaussement de la tranche inférieure de subvention en la passant d'un INM < 365 à un INM < 426
- Création de deux tranches intermédiaires INM 427- 486 et INM 487-539 en lieu et place de la tranche 365-539
- Prix minimum d'un repas payé par l'agent ne pouvant être inférieur au prix de repas payé par un étudiant (3.3 euros).

PRIX DU REPAS 2024 (TTC)	PRIX DU REPAS (HT)	INM des agents	PIM (HT)	Subvention (HT)	Prix payé par l'agent (HT)	Prix payé par l'agent (TTC)
8,17 €	8,17 €	< 426	1,47 €	3,40 €	3,30 €	3,30 €
8,17 €	8,17 €	427-486	1,47 €	2,85 €	3,85 €	3,85 €
8,17 €	8,17 €	487-539	1,47 €	2,33 €	4,37 €	4,37 €
8,17 €	8,17 €	540 - 625	0,00 €	2,09 €	6,08 €	6,08 €
8,17 €	8,17 €	>625	0,00 €	0,73 €	7,44 €	7,44 €
10,00 €	9,09 €	Invité*	0,00 €	9,09 €*	0 €	0 €
8,17 €	8,17 €	Normaliens	1,47 €	3,40 €	3,30 €	3,3 €

Techniquement ces modifications dans le logiciel de caisse CROUS ne pourront être effectives qu'au 1^{er} septembre 2024.